



CHARTE

Préambule

29 personnes fondèrent, sous l'impulsion de Pierre Maudet, en septembre 2022, le Mouvement Libertés et Justice sociale - « LJS » - pour constituer une liste aux élections cantonales genevoises du printemps 2023.

Fort du succès obtenu, soit 10 sièges au parlement et un siège au gouvernement, les fondateurs décidèrent de constituer formellement LJS sous la forme d'une association, sans revendiquer l'appellation de « parti », mais en assumant le fait qu'il s'agissait d'une formation politique genevoise.

Valeurs

Les valeurs de LJS sont celles d'un groupe de gens impliqués et actifs dans la vie de la Cité, tant collectivement qu'individuellement.

Elles sont pour l'essentiel dans l'intitulé Libertés et Justice sociale.

Le Mouvement agit pour la défense et la promotion des libertés individuelles et collectives, publiques et privées, ainsi que pour la recherche d'une véritable justice sociale au sein de la société.

En outre, le Mouvement croit fermement que chacun et chacune doit avoir la possibilité de participer et de s'engager. Chacun et chacune a le droit à l'égalité des chances.

Vision

Le Mouvement ainsi que chacun et chacune de ses membres ne s'arrêtent pas aux étiquettes partisans, mais visent au contraire à s'en affranchir pour parler au plus grand nombre et faire progresser avec créativité des projets concrets.

Leur vision pour la Cité est : *Genève doit être une métropole dynamique, forte d'un esprit d'entreprise et qui prospère grâce à la recherche du consensus et des solutions innovantes, ce pour le bénéfice de tous et toutes.*

Chaque membre de LJS s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la vision du Mouvement. Par son attitude, il fait preuve de l'intégrité, de la solidarité et du respect qu'on peut attendre de quelqu'un cherchant à porter toute la société genevoise vers un avenir démocratique, prospère, juste et harmonieux.

*

Je certifie avoir lu ce qui précède et adhérer pleinement à la présente charte et aux statuts du Mouvement LJS.

Nom :

Prénom :

Lieu et signature :